

INFORMATION SLIP LE CANDIDAT

Demande d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap

La demande doit être formulée sans délai et au plus tard à la date de clôture des inscriptions

Vous adresserez cette demande, accompagnée des pièces médicales, au médecin désigné par la CDAPH de votre département de résidence. Une copie de cette demande, sans les pièces médicales, doit être adressée au Département Admissions et Vie des Campus de l'ENAC.

IN ONNATION SON LE CANDIDAT								
NOM:	PRÉNOM :	Né(e) le :						
Adresse personnelle :								
Tél domicile :	tel portable :	email* :						
* La notification définitive vous sera adressée par mail à cette adresse au plus tard le 28 février 2025.								
POUR LES ÉLÈVES MINEURS, NOM et COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL								
NOM:	PRÉNOM :							
Adresse personnelle :								
Tél :	email* :							
	Citian 1							

Je demande à bénéficier d'un aménagement des épreuves de concours sur le fondement de l'article L352-3 du code général de la fonction publique (pour les concours TSEEAC et IESSA) ou sur le fondement des articles D 613-26 à D 613-30 du code de l'Education (concours EPL et PREP ATPL).

Candidat : NOM :Prénom :			s demandés r le candidat)	Avis du médecin agréé par l'administration	Décision du service organisateur du concours	
		IESSA	EPL/ Prep ATPL	chaque rubrique doit être renseignée		
Organisation du temps			-			
Temps majoré dans la limite du tiers temps :						
 Pour les épreuves écrites 				Oui 🗆 Non 🗆	Oui 🗆 Non 🗆	
■ Pour les épreuves orales				Oui □ Non □	Oui 🗆 Non 🗆	
 Pour la préparation des épreuves orales 				Oui □ Non □	Oui 🗆 Non 🗆	
Autres				Oui 🗆 Non 🗖	Oui 🗆 Non 🗆	
Accès aux locaux						
Accessibilité des locaux (PMR)				Oui 🗆 Non 🗆	Oui 🗆 Non 🗆	
Autre				Oui 🗆 Non 🗆	Oui 🗆 Non 🗆	
Aide technique						
Utilisation d'un ordinateur fourni par le centre et rédaction sur				Oui 🗆 Non 🗆	Oui 🗆 Non 🗖	
des copies informatisées (modèle fourni par l'école pour les épreuves rédactionnelles)						
epicaves reductionnelles)						
Agrandissement des sujets : A3				Oui 🗆 Non 🗆	Oui 🗆 Non 🗆	
Autres (à préciser) :				Oui □ Non □	Oui 🗆 Non 🗆	
Cachet et signature du médecin agréé (page 1)						

Candidat :		(à renseigner par le candidat)			Avis du médecin agréé par l'administration	Décision du service		
NOM:	DM :Prénom :		IESSA	EPL/ Prep ATPL	chaque rubrique doit être renseignée	organisateur du concours		
Aide	humaine							
	Secrétaire (rédaction sous la dictée du candidat)				Oui 🗆 Non 🗖	Oui 🗆 Non 🗆		
Accompagnement nécessairement effectué par l'aide habituelle (Assistant de vie dépendance et handicap AVDH)					Oui 🗆 Non 🗖	Oui 🗆 Non 🗖		
	Autre				Oui 🗆 Non 🗖	Oui 🗆 Non 🗆		
Fait à : Le : Signature du candidat majeur ou du responsable légal :								
Je soussi	gné, docteur							
inscrit su	r la liste des médecins agréés par l'administration dans le départem	ent:						
spécialité	i:							
Atteste a	u vu des documents fournis et de l'examen médical de M/Mme							
"Constitue substantie conduisa	personne présente un handicap au sens de l'art L.114 du code de l'action e un handicap [], toute limitation d'activité ou restriction de participation elle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielle nt à suggérer la mise en œuvre des dispositions de compensations cours de l'ENAC.	à la vie en . es, mentale	société sui s, cognitiv	bie dans son envi es ou psychiques,	d'un polyhandicap ou d'un trou	ıble de santé invalidant."		
Date		Cachet et signature (page2)						

Aucun aménagement ne peut être accordé s'il n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

L'avis du médecin désigné est une proposition faite à l'ENAC, seule décisionnaire des aménagements accordés, qu'elle notifie par retour de mail au candidat. Aménagements accordés par Sandra CAMPEGGI-GARCIA, cheffe du département Admissions et vie des campus pour les concours ENAC, le